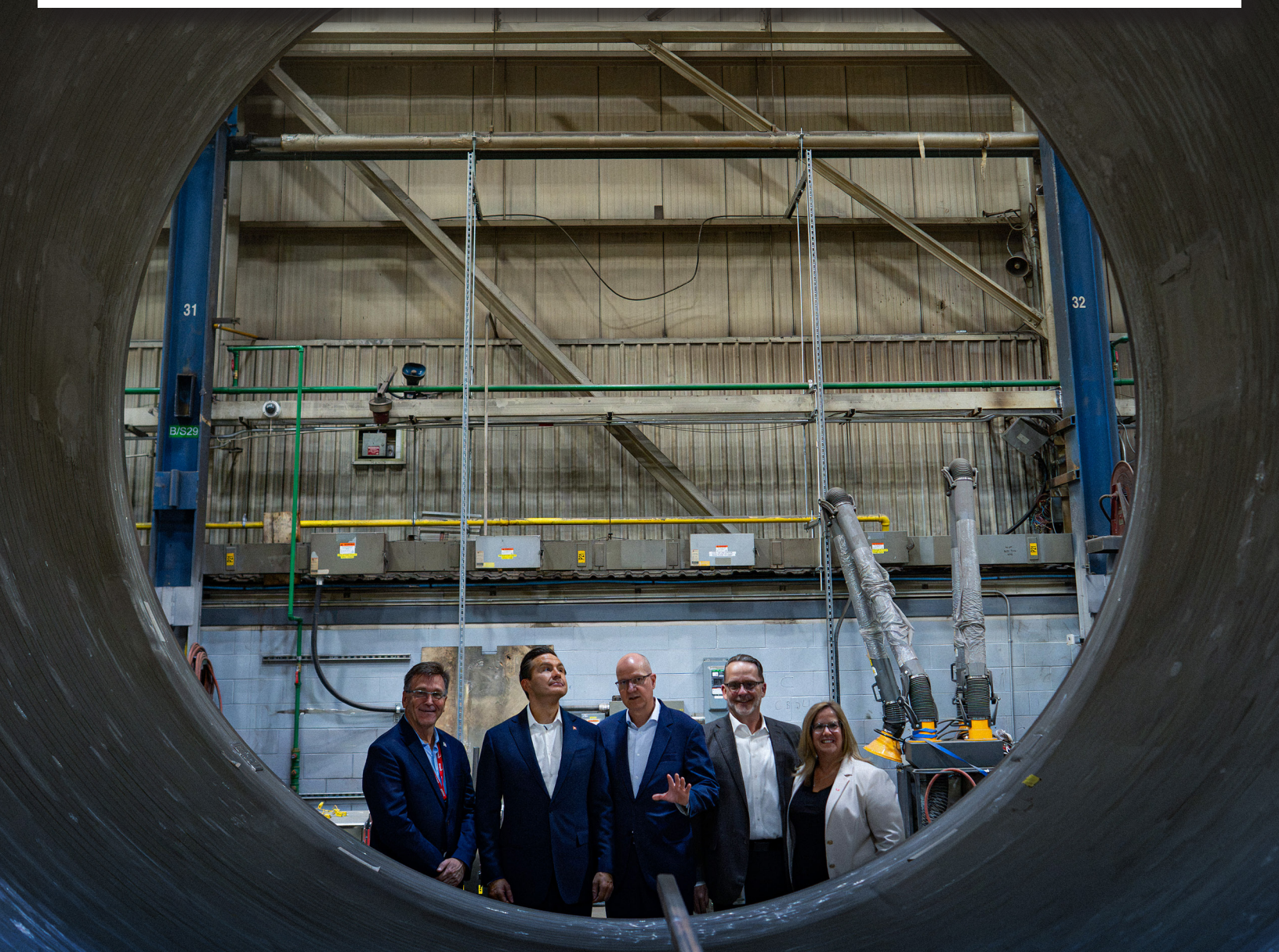




DÉFENDRE les MÉTALLURGISTES CANADIENS

9 OCTOBRE 2026



Les conservateurs veulent un Canada abordable, sécuritaire et autonome ici, chez nous.

Nous voulons vous faire économiser, protéger votre emploi, assurer votre sécurité, réparer le système l'immigration et mettre le Canada d'abord.

Les conservateurs demandent au gouvernement fédéral de protéger les métallurgistes canadiens en faisant respecter les garanties d'emploi liées au rachat de Stelco par Cleveland-Cliffs, en renforçant les mesures antidumping l'acier chinois issu du commerce déloyal et en éliminant la taxe carbone industrielle. Ce plan vise aussi à stimuler la demande en préapprouvant des projets de GNL et à la suppression des tarifs américains sur l'acier.

Ce plan s'attaque à la fois à la menace immédiate qui pèse sur les emplois existants et aux conditions dont les producteurs canadiens ont besoin pour investir et se développer. Selon **l'Association canadienne des producteurs d'acier**, les activités métallurgiques nationales emploient directement environ 23 000 personnes et soutiennent indirectement 100 000 emplois supplémentaires.

Les cinq mesures sont les suivantes :

Protéger les métallurgistes canadiens

1. Poursuivre le propriétaire de Stelco en justice pour faire respecter ses garanties d'emploi.
2. Mettre fin au dumping d'acier chinois au Canada.
3. Éliminer la taxe carbone industrielle.

Stimuler la demande pour l'acier canadien

4. Préapprouver les projets de GNL.
5. Reprendre les négociations commerciales avec les États-Unis pour conclure un accord prévoyant un accès sans tarifs.



Garanties d'emploi liées au rachat de Stelco

Le 29 octobre 2024, le gouvernement fédéral a approuvé le rachat de Stelco par Cleveland-Cliffs en vertu de la Loi sur Investissement Canada. L'approbation comprenait des engagements contraignants sur cinq ans visant à maintenir au moins le nombre d'employés syndiqués en poste au moment de l'annonce de la transaction et à conserver la grande majorité des employés non syndiqués.

Ces engagements concernaient également le siège social de Stelco à Hamilton, les conventions collectives, les avantages sociaux et les retraites des employés, ainsi que d'importantes dépenses d'investissement et de recherche.

Stelco prévoit maintenant mettre ses activités de finition à Hamilton à l'arrêt pour une durée indéterminée. Selon l'entreprise, jusqu'à 500 employés pourraient être concernés sur ses installations de Hamilton et du lac Érié. Cleveland-Cliffs a déclaré s'attendre à ce qu'un nombre important d'employés concernés à Hamilton se voient proposer des opportunités d'emploi au lac Érié.

Le 5 octobre 2026, la ministre de l'Industrie, Mélanie Joly, a accordé à Stelco cinq jours ouvrables pour présenter un plan expliquant comment l'entreprise comptait respecter ses engagements. Les conservateurs demandent au gouvernement d'engager immédiatement une procédure d'exécution.

Ces développements font suite à l'annonce par Algoma Steel de plus de 1 000 licenciements à Sault-Sainte-Marie et à la fermeture par ArcelorMittal Produits longs Canada de son usine de tréfilage de Hamilton, qui touche 153 employés.

Tarifs américains et accord commercial proposé

Lorsque Mark Carney est devenu premier ministre en mars 2025, l'acier canadien était soumis à un tarif américain de 25%. Ce tarif a connu une hausse de 50% le 4 juin 2025.

Le 16 juin 2025, Mark Carney et le président Donald Trump ont convenu de poursuivre les négociations en vue de conclure un accord dans un délai de 30 jours. Plus d'un an après cette échéance, aucun accord visant à éliminer les tarifs américains sur l'acier n'a été conclu.

Depuis le 15 septembre 2026, certaines poutres, colonnes et autres structures métalliques fabriquées au Canada sont soumises à des tarifs américains combinés pouvant atteindre 100%. La proclamation américaine du 8 septembre permet l'application de tarifs supplémentaires sur les produits canadiens concernés, en plus des tarifs prévus par l'article 232. Le taux combiné varie selon le produit et ne s'applique pas à toutes les exportations canadiennes d'acier.

Tarification du carbone dans le secteur industriel et coûts de production

La trajectoire fédérale de la tarification du carbone dans le secteur industriel prévoit 95 dollars par tonne en 2026, de 100 dollars de 2027 à 2029 et de 115 dollars en 2030. Il s'agit là de prix de référence indicatifs; les coûts de chaque installation dépendent du système applicable, des normes d'émissions et des crédits.

Les conservateurs proposent d'éliminer la taxe carbone industrielle pour réduire les coûts de production nationaux et améliorer la compétitivité face aux producteurs qui ne sont pas soumis à des coûts comparables liés au carbone.

Une étude de l'Institut Fraser publiée en mars 2026 a modélisé l'ancienne politique prévoyant un prix du carbone industriel de 170 dollars d'ici 2030. Elle estimait que l'économie nationale serait réduite de 1,3% et comporterait plus de 50 000 emplois de moins en 2030 par rapport à un scénario sans hausse des prix après 2025. Ces estimations s'appliquent au scénario à 170 dollars, et non à la trajectoire révisée à 115 dollars.

Dumping chinois et importations via des pays tiers

En 2017, les autorités commerciales canadiennes ont constaté que des composants industriels en acier fabriqués en Chine et en Corée du Sud et vendus à des prix sous-évalués, ainsi que des composants chinois subventionnés, avaient causé un préjudice aux producteurs canadiens.

Le 2 septembre 2026, l'Agence des services frontaliers du Canada a rendu des conclusions préliminaires concernant le dumping et le subventionnement de rayonnages en acier en provenance de Chine.

Le Canada applique déjà une surtaxe de 25% à certaines importations contenant de l'acier fondu et coulé en Chine, y compris les importations visées transitant par des pays tiers. Cette surtaxe est distincte des droits antidumping et compensateurs imposés dans le cadre du système canadien de recours commerciaux.

La proposition des conservateurs renforcerait l'application de ces mesures commerciales afin que le transit ou la transformation de l'acier via un autre pays ne permette pas à l'acier chinois faisant l'objet d'un commerce déloyal d'échapper aux droits applicables.

Projets de GNL construits avec de l'acier canadien

En août 2019, le gouvernement fédéral a remis les droits antidumping et compensateurs applicables à certains composants en acier fabriqués et intégrés à des modules importés pour les projets LNG Canada et Woodfibre LNG. Les producteurs et fabricants canadiens s'y sont opposés. Ottawa a notamment justifié cette décision par l'absence de capacité nationale à produire des modules de la taille et de la complexité requises.

Le 2 octobre 2026, la CBC a rapporté que LNG Canada utiliserait à nouveau de l'acier chinois pour des travaux de fabrication spécialisés dans le cadre de la phase 2 de son expansion de 33 milliards de dollars. Le premier ministre avait salué cette expansion comme le deuxième plus gros investissement privé de l'histoire du Canada.

Les conservateurs proposent un flux soutenu de projets de GNL canadiens afin de créer une demande pour l'acier et en services de fabrication nationaux. Des occasions prévisibles offriraient aux entreprises une base plus solide pour investir dans l'équipement, la formation et l'augmentation des capacités afin d'approvisionner les futurs projets.

Nous demandons également des politiques permettant aux aciéries canadiennes de produire le meilleur acier au meilleur prix pour les installations de GNL, afin que les emplois dans le secteur de l'acier reviennent aux Canadiens.



LE PLAN CONSERVATEUR

1. POURSUIVRE LE PROPRIÉTAIRE DE STELCO EN JUSTICE POUR FAIRE RESPECTER SES GARANTIES D'EMPLOI

Préparer dès maintenant une action en justice contre Cleveland-Cliffs. Si l'entreprise ne se conforme pas à la demande du gouvernement dans les délais impartis, saisir immédiatement la justice pour faire respecter les engagements liés au rachat.

En vertu de l'article 40 de la Loi sur Investissement Canada, le non-respect d'une demande formelle peut donner lieu à une requête devant une cour supérieure. Les recours possibles comprennent des ordonnances de mise en conformité avec les engagements pris, des sanctions pécuniaires et la cession d'actifs lorsque le tribunal le juge justifié.

Les conservateurs demandent au gouvernement d'utiliser l'ensemble des recours disponibles, y compris une cession ordonnée par le tribunal si cela s'avère justifié, dans le but de garantir un acheteur canadien. Les éventuelles sanctions pécuniaires recouvrées devraient être versées aux travailleurs concernés et à leurs familles.

2. METTRE FIN AU DUMPING D'ACIER CHINOIS

Renforcer l'application des mesures antidumping, antisubventions et anti-contournement. Retracer l'origine de l'acier, notamment l'endroit où il a été fondu et coulé, afin que l'acier chinois faisant l'objet d'un commerce déloyal soit soumis aux tarifs appropriés, y compris lorsqu'il transite par un pays tiers.

Cela nécessite des mesures d'application qui tiennent compte de l'historique de production de l'acier et qui s'attaquent aux tentatives de contourner les mesures commerciales canadiennes par le transbordement ou la transformation à l'étranger.

3. ÉLIMINER LA TAXE CARBONE INDUSTRIELLE

Éliminer la taxe carbone industrielle pour réduire les coûts des aciéries canadiennes et améliorer leur capacité à rivaliser avec les producteurs non soumis à des taxes carbone équivalentes.

L'objectif est d'éliminer un fardeau financier national alors que les producteurs canadiens sont confrontés aux tarifs américains et aux importations faisant l'objet d'un commerce déloyal.

4. PRÉAPPROUVER LES PROJETS DE GNL UTILISANT DE L'ACIER CANADIEN

Préapprouver les projets de GNL pour stimuler la demande pour l'acier canadien et donner aux producteurs et fabricants nationaux plus de confiance pour se développer.

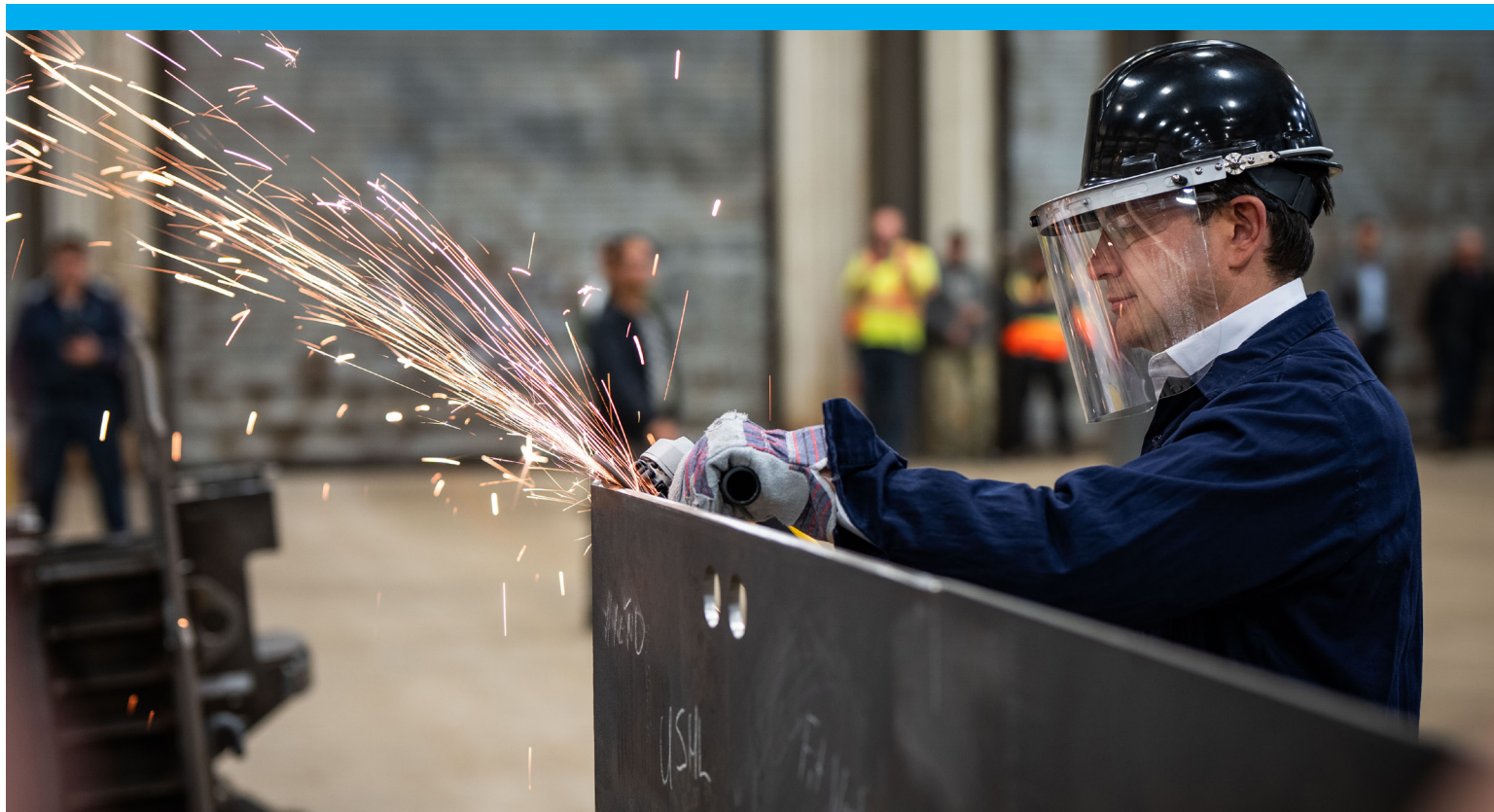
Un flux soutenu de projets favoriserait les investissements dans les capacités d'approvisionnement en acier et la fabrication d'un plus grand nombre de composants pour le GNL au Canada. L'objectif est d'accroître la participation canadienne aux futurs projets et de réduire la dépendance vis-à-vis des modules importés.

Le gouvernement devrait adopter des politiques permettant de fabriquer ici même, au Canada, de l'acier spécialisé et abordable destiné aux usines de GNL.

5. REPRENDRE LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES AVEC LES ÉTATS-UNIS

Reprendre les négociations et obtenir un allègement des tarifs américains sur l'acier canadien.

L'objectif est d'obtenir un accès sans tarifs qui permette aux producteurs canadiens de rivaliser pour conquérir la clientèle américaine, de vendre de l'autre côté de la frontière et de préserver les emplois au Canada.



LA VOIE À SUIVRE

Le Plan conservateur pour l'acier combine la mise en œuvre des engagements existants en matière d'emploi avec des mesures concernant les importations déloyales, les coûts de production nationaux, la demande liée aux nouveaux projets et l'accès au marché américain. Son but est de protéger dès aujourd'hui les emplois dans le secteur de l'acier canadien et de renforcer la capacité de l'industrie à investir et à se développer.

